



Ville de Cannes

Le Maire
Vice-Président du Conseil Général

Monsieur Andréas KLEITZ
Cap Beach
25 rue Ricord Laty
06400 CANNES

Cannes, le 8 octobre 2014

Réf. : DDAC/MR/mb

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier collectif, cosigné par les représentants des copropriétés voisines de l'immeuble COR-AL, par lequel vous attirez mon attention sur les nuisances générées dans le secteur.

Comme vous le signalez à juste titre, je connais ce dossier et j'ai bien conscience de la situation. Cela fait maintenant plusieurs années que cet immeuble de la rue Ricord Laty créé des problèmes et cumule les difficultés, que ce soit sur le plan juridique ou encore en termes d'entretien quotidien, cristallisant ainsi le mécontentement bien légitime de certains riverains. Je vous assure que je porte un soin attentif et régulier à l'évolution du dossier et alerte fréquemment les services potentiellement concernés.

D'ailleurs, les faits que vous citez nous ont servi d'arguments pour étayer l'action en démolition intentée par la Ville de Cannes, avec le soutien de l'association « A la Pointe Environnement ».

Nous avons ainsi fait remarquer au juge, via le mémoire de la Ville, le caractère inachevé de la construction, l'existence d'actes d'incivilités, de nuisances sonores, l'accroissement d'un sentiment d'insécurité dans le quartier, l'encombrement des terrasses par des objets divers, la desserte électrique non conforme de certains appartements, le bris de glace de la porte d'entrée, l'existence probable de trafics de toutes sortes, etc.

Cette procédure suit toujours son cours avec les délais inévitablement longs de la Justice et nous ne pouvons que le déplorer.

Pour autant, la nature de ces conditions d'habitation et les troubles de voisinage qui en découlent ne sont pas acceptables. Sachez que j'ai saisi à nouveau, en sus des procédures juridictionnelles, le gérant de la SCI COR-AL pour exiger de lui une amélioration concrète de la situation.

Il nous a garanti s'être lancé, dès son entrée en fonction au mois d'octobre 2013, dans une opération de régularisation administrative préalable à tous travaux en intentant en justice des procédures d'éviction de la majeure partie des occupants de l'immeuble.

En effet, il s'est aperçu que nombre d'occupants étaient dans une situation locative douteuse, qu'ils soient non-titrés, bénéficiant de baux sans fondement juridique certain, ou bénéficiaires de sous-location...

Des jugements civils sont d'ailleurs intervenus et certains occupants ont bien été jugés comme étant « sans droit ni titre ». C'est une première avancée.

Pour autant, les lourdeurs et lenteurs de notre système judiciaire sont telles que l'éviction physique des occupants en question ne peut être effectuée sans l'aboutissement de la procédure dite « de l'exécution », engagée en parallèle. Celle-ci est sans cesse relancée par le gérant, hélas sans succès pour l'instant. Il relève en effet de l'intérêt même du gérant de disposer d'un immeuble « bien » habité, conformément aux règles propres à garantir les conditions d'une occupation paisible.

Pour ce qui est d'intervenir dès maintenant sur l'immeuble afin d'en assurer un entretien « en bon père de famille », en réparant ce qui doit être réparé et en entretenant les abords et les parties communes, le gérant craint, à raison, que toute action de sa part soit immédiatement dégradée volontairement par les « futurs ex »-locataires et occupants. Nous avons néanmoins insisté auprès de lui pour que le nécessaire soit entrepris au plus tôt, d'autant plus que ces travaux ne nécessitent pas un investissement couteux. Nous sommes, à ce jour, en attente d'une réponse définitive de sa part.

De son côté, la Mairie n'est ni indifférente, ni inerte, et les incivilités décrites et/ou redoutées sont strictement inacceptables.

Comme vous le mentionnez, j'ai souhaité faire de la lutte contre l'incivisme LA cause municipale de mon mandat. C'est une priorité absolue. D'ores et déjà, des contrôles de police sont effectués très régulièrement, notamment sur le boulevard Gazagnaire et aux abords de l'immeuble en question. De même, la Brigade de l'environnement est quotidiennement présente dans les rues. S'agissant des contrôles d'hygiène, de sécurité et de salubrité, nous allons au maximum de ce que la Loi autorise. Et nous poursuivrons ces actions.

Je continuerai de tout mettre en œuvre pour que les habitants de la Pointe Croisette bénéficient d'un cadre de vie conforme à nos attentes qualitatives en la matière.

La réorganisation profonde de la Police Municipale que j'ai entreprise dès mon élection a permis de renforcer très nettement la présence des patrouilles sur le terrain, dans tous les quartiers. Ce n'est que le début de ce que je souhaite mettre en œuvre au service de la sécurité et de la lutte contre l'incivisme.

C'est d'ailleurs à ce titre que j'ai demandé à Yves Daros, Directeur de la Police Municipale, de renforcer la vigilance des patrouilles dans le secteur et de procéder rapidement à une prise de contact auprès des riverains.

Vous assurant de ma disponibilité et de ma détermination, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs *et de bon*.

Très cordialement,

Le Maire,



David LISNARD

Copie : Yves DAROS, Directeur de la Police Municipale.

3/3